



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E101062

VALABLE JUSQU'AU 02/09/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 414 755 009 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147576299

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147576299

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : L'ATELIER DU CHAUFFAGE

3 RUE DU BUBENSTEIN
67310 WASSELONNE

Téléphone : 03 88 87 00 18

Fax : 03 88 87 44 48

Portable : 06 80 88 06 11

Site Internet : www.atelier-chauffage.com

E-mail : info@atelier-chauffage.com

Responsabilité légale :

BENZINGER JEAN-MARC GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/05/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	03/09/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.